

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Les marchés relatifs au transport, au stockage et à la mise en centre d'enfouissement technique des ordures ménagères et des déchets divers arrivent à expiration le 31 décembre 2000. Il est donc nécessaire de les renouveler.

Aussi, je vous sou mets un dossier de consultation des entrepreneurs concernant cette prestation.

Cette prestation comprend :

- le transport des ordures ménagères au centre d'enfouissement technique de classe 2, avec l'utilisation intermédiaire d'un centre de transfert si nécessaire,
- la mise à disposition d'un centre d'enfouissement technique de classe 2.

Un appel d'offres ouvert composé de deux lots ci-après définis serait lancé en vue de l'établissement de deux marchés à bons de commande, en application des articles 273, 274 et 295 à 298 du code des marchés publics :

- lot n° 1 : mise en centre de transfert et transport en centre d'enfouissement technique avec un seuil minimum annuel de 4 800 000 F TTC et un seuil maximum annuel de 9 600 000 F TTC,
- lot n° 2 : mise en centre d'enfouissement technique de classe 2 avec un seuil minimum annuel de 9 000 000 F TTC et un seuil maximum annuel de 21 000 000 F TTC.

Ces marchés auraient une durée ferme d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2001, et seraient reconductibles deux fois une année pour une échéance au 31 décembre 2003.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a émis un avis favorable à leur passation le 16 mai 2000 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 273, 274 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Où l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de lire dans le 4° paragraphe du rapport :

"un appel d'offres ouvert composé de deux lots ci-après définis serait lancé en vue de l'établissement de deux marchés à bons de commande, en application des articles 273, 274 et 295 à 298 du code des marchés publics :

- lot n° 1 : mise en centre de transfert et transport en centre d'enfouissement technique avec un seuil minimum annuel de 4 800 000 F TTC et un seuil maximum annuel de 16 000 000 F TTC,
- lot n° 2 : mise en centre d'enfouissement technique de classe 2 avec un seuil minimum annuel de 9 000 000 F TTC et un seuil maximum annuel de 32 000 000 F TTC".

au lieu de :

"un appel d'offres ouvert composé de deux lots ci-après définis serait lancé en vue de l'établissement de deux marchés à bons de commande, en application des articles 273, 274 et 295 à 298 du code des marchés publics :

- lot n° 1 : mise en centre de transfert et transport en centre d'enfouissement technique avec un seuil minimum annuel de 4 800 000 F TTC et un seuil maximum annuel de 9 600 000 F TTC,
- lot n° 2 : mise en centre d'enfouissement technique de classe 2 avec un seuil minimum annuel de 9 000 000 F TTC et un seuil maximum annuel de 21 000 000 F TTC";

DELIBERE

1° - Accepte :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est soumis.

2° - Décide que :

- a) - les marchés seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 273, 274 et 295 à 298 du code des marchés publics,
- b) - les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

- a) - accepter et à signer les offres retenues pour valoir actes d'engagement,
- b) - accomplir et à signer tous les actes y afférents.

4° - La dépense prévisionnelle correspondante en fonctionnement sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la communauté urbaine de Lyon - direction de la propreté - au titre des exercices 2001 et suivants - centre budgétaire 5 320 :

centre de gestion 532 200 :

- compte 611 230 - fonction 812 - ligne de gestion 011 243,
- compte 637 000 - fonction 812 - ligne de gestion 011 623,

centre de gestion 532 300 :

- compte 611 800 - fonction 812 - ligne de gestion 011 259,
- compte 637 000 - fonction 812 - ligne de gestion 011 651.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,